

La République du Centre – 14 mai 2014

Article de la République du Centre concernant le vote blanc et son application ainsi qu'une interview de **Michelle Oger-Nivard**, tête de liste des Citoyens du Vote Blanc pour la circonscription Massif-Central-Centre, qui relativise la portée de la loi.

la république du centre

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE - MERCREDI 14 MAI 2014 5

Loiret → Actualités

Élections européennes 2014

NOUVEAUTÉ ■ Pour la première fois en France

Le vote blanc comptabilisé

C'est une première. Les bulletins blancs seront décomptés lors du scrutin du 25 mai. Attention à ne pas le confondre avec le vote nul ou l'abstention, donc.

Pierre Machado
pierre.machado@centrefrance.com

« Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. » (*)

Une enveloppe vide à glisser dans l'urne

Le scrutin européen sera le premier à éterniser la nouvelle prise en considération du vote blanc. Depuis 1852, ce dernier était



BLANC. Bulletin sans nom, ou une enveloppe vide !

assimilé au vote nul.

Le vote blanc consiste à glisser un bulletin blanc, dépourvu de tout nom de candidat, dans l'enveloppe, ou à laisser l'enveloppe vide. Une manière pour l'électeur de marquer sa volonté de faire son devoir, tout en contestant les choix proposés.

Il est à distinguer du vote nul et de l'abstention. Le vote nul peut relever d'une erreur de manipula-

tion ou d'un acte volontaire, par désir de marquer une opposition. Ces bulletins ne peuvent pas être comptabilisés car ils sont déchirés, raturés ou annotés. Et donc non conformes. Même résultat pour les enveloppes contenant plusieurs bulletins, ou celles renfermant autre chose qu'un bulletin officiel.

L'abstention consiste à ne pas participer à un scrutin. Conséquence d'un désintérêt pour la vie politique, ou d'une véritable volonté de contestation.

Non pris en compte dans les suffrages exprimés, le vote blanc n'aura aucune influence sur les résultats aux européennes. Ce que regrettent les candidats de la liste « Citoyens du vote blanc », qui se présente aux Européennes. Car oui, le vote blanc a même ses candidats. ■

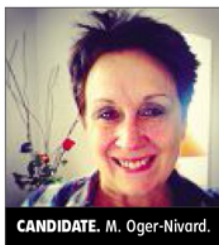
(*) Article L65 du Code électoral, modifié par la loi no 2014-172 du 21 février 2014, en vigueur depuis le 1^{er} avril, sur une proposition de centristes de l'UDI.

« Cette loi est une arnaque »

Michelle Oger-Nivard est tête de liste des « Citoyens du vote blanc » pour le Massif Central - Centre.

■ **Pourquoi avoir créé cette liste ?** Notre liste répond à la demande des électeurs, qui votent blanc ou s'abstiennent de plus en plus. Nous ne sommes pas un parti, mais une association de citoyens regroupés pour que le vote blanc soit reconnu juridiquement.

■ **Ce n'est toujours pas le cas, malgré la loi du 21 février ?** Cette loi est une arnaque et la « reconnaissance » qu'elle sous-entend une mascarade ! Elle se contente de différencier le vote blanc du vote nul, le comptabilise dans un coin, sans qu'il



CANDIDATE. M. Oger-Nivard.

soit pris en compte dans les suffrages exprimés. C'est une fausse reconnaissance.

■ **Quelle est la différence ?** Si le vote blanc avait été reconnu juridiquement lors du second tour de l'élection présidentielle 2012, par exemple, Fran-

çois Hollande n'aurait pas été élu président (*).

■ **Et quelles auraient été les conséquences, selon vous ?** Il y aurait eu une situation de blocage (**). Une nouvelle élection campagne électorale aurait été organisée, obligeant les candidats à faire des promesses plus concrètes pour être élus. Sans oublier que le président du Sénat peut diriger le pays, par intérim, s'il n'y a pas de président. ■

(*) Selon le site parti-du-vote-blanc.fr, si les 5,82 % de votes blancs ou nuls du second tour avaient été comptabilisés, le score de François Hollande aurait atteint 48,63 %. Il n'aurait pas été élu à la majorité absolue. (***) On peut supposer que si le vote blanc était comptabilisé, la majorité relative suffirait à être élu.



La République du Centre – 14 mai 201...

by Stéphane Guyot - <https://www.parti-du-vote-blanc.fr/la-republique-du-centre-14-mai-2014/>
